

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil tenue le 3 février 2009, à 19 h, à l'édifice Marcel-Robidas situé au 300, rue Saint-Charles Ouest, Longueuil, sous la présidence de M. le conseiller Jacques Goyette.

Sont présents :

2	Simon Crochetière	6	Alain St-Pierre	11	Johane Fontaine-Deshaies
3	Claudette Tessier	8	Manon D. Hénault	13	Gilbert Côté
4	Jacques Goyette	9	Nicole Lafontaine	14	Robert Gladu
5	Robert Charland	10	Nicole Béliveau	15	Gilles Grégoire

Absences motivées :

1 Michel Desjardins
7 Marie-Lise Sauvé
12 Normand Caisse

Sont également présents :

Mme Lise Angers, directrice des services aux arrondissements
Mme Carmen St-Georges, secrétaire du conseil de l'arrondissement

VL-090203-1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

VL-090203-2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-090203-3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil.

VL-090203-4

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT DU VIEUX-LONGUEUIL TENUE LE 13 JANVIER 2009 À 19 H

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil tenue le 13 janvier 2009 à 19 h tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-090203-5

ADOPTION DU RÈGLEMENT VL-2008-374 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 01-4501 SUR LE ZONAGE, AFIN DE PERMETTRE L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE C23-061 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H23-060 (DISTRICT 4)

Considérant qu'une copie de ce règlement a été remise à chacun des membres du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

Il est proposé d'adopter le *Règlement VL-2008-374 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin de permettre l'agrandissement de la zone C23-061 à même une partie de la zone H23-060 (district 4).*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-090203-6

ADOPTION DU RÈGLEMENT VL-2008-376 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 01-4501 SUR LE ZONAGE, AFIN DE TENIR POUR CONFORME UN AGRANDISSEMENT DÉROGATOIRE EN MARGE ARRIÈRE AU 690, RUE SAINT-JEAN, DANS LA ZONE H22-190 (DISTRICT 12)

Considérant qu'une copie de ce règlement a été remise à chacun des membres du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

Il est proposé d'adopter le *Règlement VL-2008-376 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin de tenir pour conforme un agrandissement dérogatoire en marge arrière au 690, rue Saint-Jean, dans la zone H22-190 (district 12).*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-090203-7

ADOPTION DU RÈGLEMENT VL-2008-377 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 01-4501 SUR LE ZONAGE, AFIN DE TENIR POUR CONFORME L'INSTALLATION D'APPAREILS MÉCANIQUES À MOINS DE 6 MÈTRES DE LA LIMITE DE PROPRIÉTÉ AVANT AU 15, RUE SAINT-CHARLES EST, DANS LA ZONE H22-389 (DISTRICT 5)

Considérant qu'une copie de ce règlement a été remise à chacun des membres du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

Il est proposé d'adopter le *Règlement VL-2008-377 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin de tenir pour conforme l'installation d'appareils mécaniques à moins de 6 mètres de la limite de propriété avant au 15, rue Saint-Charles Est, dans la zone H22-389 (district 5).*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-090203-8

ADOPTION DU RÈGLEMENT VL-2008-378 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 01-4501 SUR LE ZONAGE, AFIN DE PERMETTRE, DANS LA ZONE C24-299, LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES D'UN MAXIMUM DE 9 LOGEMENTS (DISTRICT 10)

Considérant qu'une copie de ce règlement a été remise à chacun des membres du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

Il est proposé d'adopter le *Règlement VL-2008-378 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin de permettre, dans la zone C24-299, les habitations multifamiliales d'un maximum de 9 logements (district 10).*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. le conseiller Jacques Goyette divulgue la nature générale de son intérêt, lequel ne constitue pas un intérêt pécuniaire au sens de la loi, dans la question faisant l'objet de la résolution VL-090203-9 ci-après.

VL-090203-9

ADOPTION DU RÈGLEMENT VL-2008-385 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 01-4501 SUR LE ZONAGE, AFIN DE PERMETTRE L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE H25-123 À MÊME UNE PARTIE DES ZONES H25-107 ET H25-122 ET LA CRÉATION DE LA ZONE P25-124 À MÊME UNE PARTIE DES ZONES H25-122 ET H25-123 ET DE PERMETTRE POUR LES 3400, 3408, 3416 ET 3424, BOULEVARD BÉLIVEAU, DES HABITATIONS UNIFAMILIALES DE STRUCTURE JUMELÉE COMPORTANT CERTAINES DÉROGATIONS (DISTRICT 3)

Considérant qu'une copie de ce règlement a été remise à chacun des membres du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

Il est proposé d'adopter le *Règlement VL-2008-385 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin de permettre l'agrandissement de la zone H25-123 à même une partie des zones H25-107 et H25-122 et la création de la zone P25-124 à même une partie des zones H25-122 et H25-123 et de permettre pour les 3400, 3408, 3416 et 3424, boulevard Béliveau, des habitations unifamiliales de structure jumelée comportant certaines dérogations (district 3).*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-090203-10

OCTROI D'UNE DÉROGATION MINEURE POUR PERMETTRE AU 106, RUE SAINT-LOUIS, L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE SUR POTEAU D'UNE SUPERFICIE D'AFFICHAGE MAXIMALE DE 2,5 MÈTRES CARRÉS AU LIEU DE 1,5 MÈTRE CARRÉ (DISTRICT 15) R-08-1632 (SE-2009-1)

Il est proposé d'accorder une dérogation mineure au *Règlement 01-4501 sur le zonage* pour permettre au 106, rue Saint-Louis, l'installation d'une enseigne sur poteau d'une superficie d'affichage maximale de 2,5 mètres carrés au lieu de 1,5 mètre carré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-090203-11

AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 31 DÉCEMBRE 2008 PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SE-2009-114)

Il est proposé d'autoriser les virements budgétaires mentionnés sur la liste du 31 décembre 2008 préparée par la Direction des finances, au montant total de 14 442 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-090203-12

APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LES LOISIRS DU VIEUX-LONGUEUIL ET LA VILLE DE LONGUEUIL, CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE DES ACTIVITÉS DE LOISIRS DE QUARTIER, POUR L'ANNÉE 2009, ET OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 4 780 \$ (SE-2009-136)

Il est proposé :

1° d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre les Loisirs du Vieux-Longueuil et la Ville de Longueuil, concernant la prise en charge des activités de loisirs de quartier, pour l'année 2009;

2° d'octroyer, dans le cadre dudit protocole d'entente, une aide financière de 4 780 \$, comprenant les taxes, le cas échéant;

3° d'autoriser le président de l'arrondissement et le secrétaire du conseil d'arrondissement à signer ledit protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-090203-13

APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LES LOISIRS ST-JEAN-VIANNEY ET LA VILLE DE LONGUEUIL, CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE DES ACTIVITÉS DE LOISIRS DE QUARTIER, POUR L'ANNÉE 2009 ET OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 4 780 \$ (SE-2009-137)

Il est proposé :

1° d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre les Loisirs St-Jean-Vianney et la Ville de Longueuil, concernant la prise en charge des activités de loisirs de quartier, pour l'année 2009;

2° d'octroyer, dans le cadre dudit protocole d'entente, une aide financière de 4 780 \$, comprenant les taxes, le cas échéant;

3° d'autoriser le président de l'arrondissement et le secrétaire du conseil d'arrondissement à signer ledit protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-090203-14

APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE L'ASSOCIATION INCORPORÉE DU DOMAINE BELLERIVE, CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE DES ACTIVITÉS DE LOISIRS DE QUARTIER, POUR L'ANNÉE 2009 ET OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 4 780 \$ (SE-2009-138)

Il est proposé :

1° d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre l'Association Incorporée du Domaine Bellerive. et la Ville de Longueuil, concernant la prise en charge des activités de loisirs de quartier, pour l'année 2009;

2° d'octroyer, dans le cadre dudit protocole d'entente, une aide financière de 4 780 \$, comprenant les taxes, le cas échéant;

3° d'autoriser le président de l'arrondissement et le secrétaire du conseil d'arrondissement à signer ledit protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-090203-15

APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LES LOISIRS ST-ROBERT DE LONGUEUIL INC., CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE DES ACTIVITÉS DE LOISIRS DE QUARTIER, POUR L'ANNÉE 2009 ET OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 4 780 \$ (SE-2009-139)

Il est proposé :

1° d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre les Loisirs St-Robert de Longueuil inc. et la Ville de Longueuil, concernant la prise en charge des activités de loisirs de quartier, pour l'année 2009;

2° d'octroyer, dans le cadre dudit protocole d'entente, une aide financière de 4 780 \$, comprenant les taxes, le cas échéant;

3° d'autoriser le président de l'arrondissement et le secrétaire du conseil d'arrondissement à signer ledit protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-090203-16

APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LES LOISIRS NOTRE-DAME-DE-FATIMA DE LONGUEUIL ET LA VILLE DE LONGUEUIL, CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE DES ACTIVITÉS DE LOISIRS DE QUARTIER, POUR L'ANNÉE 2009 ET OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 4 780 \$ (SE-2009-140)

Il est proposé :

1° d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre les Loisirs Notre-Dame-de-Fatima de Longueuil et la Ville de Longueuil, concernant la prise en charge des activités de loisirs de quartier, pour l'année 2009;

2° d'octroyer, dans le cadre dudit protocole d'entente, une aide financière de 4 780 \$, comprenant les taxes, le cas échéant;

3° d'autoriser le président de l'arrondissement et le secrétaire du conseil d'arrondissement à signer ledit protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-090203-17

APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA CROISÉE DE LONGUEUIL INC. ET LA VILLE DE LONGUEUIL, CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE DES ACTIVITÉS DE LOISIRS DE QUARTIER, POUR L'ANNÉE 2009 ET OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 14 280 \$ (SE-2009-141)

Il est proposé :

1° d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre La Croisée de Longueuil inc. et la Ville de Longueuil, concernant la prise en charge des activités de loisirs de quartier, pour l'année 2009;

2° d'octroyer, dans le cadre dudit protocole d'entente, une aide financière de 14 280 \$, comprenant les taxes, le cas échéant;

3° d'autoriser le président de l'arrondissement et le secrétaire du conseil d'arrondissement à signer ledit protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-090203-18

APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LES LOISIRS GENTILLY ET LA VILLE DE LONGUEUIL, CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE DES ACTIVITÉS DE LOISIRS DE QUARTIER, POUR L'ANNÉE 2009 ET OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 4 780 \$ (SE-2009-142)

Il est proposé :

1° d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre les Loisirs Gentilly et la Ville de Longueuil, concernant la prise en charge des activités de loisirs de quartier, pour l'année 2009;

2° d'octroyer, dans le cadre dudit protocole d'entente, une aide financière de 4 780 \$, comprenant les taxes, le cas échéant;

3° d'autoriser le président de l'arrondissement et le secrétaire du conseil d'arrondissement à signer ledit protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-090203-19

APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LE CENTRE COMMUNAUTAIRE LE TRAIT D'UNION ET LA VILLE DE LONGUEUIL, CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE DES ACTIVITÉS DE LOISIRS DE QUARTIER, POUR L'ANNÉE 2009 ET OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 14 280 \$ (SE-2009-143)

Il est proposé :

1° d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre le Centre communautaire le Trait d'Union et la Ville de Longueuil, concernant la prise en charge des activités de loisirs de quartier, pour l'année 2009;

2° d'octroyer, dans le cadre dudit protocole d'entente, une aide financière de 14 280 \$, comprenant les taxes, le cas échéant;

3° d'autoriser le président de l'arrondissement et le secrétaire du conseil d'arrondissement à signer ledit protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-090203-20

APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA MAISON DE QUARTIER FONROUGE ET LA VILLE DE LONGUEUIL, CONCERNANT LA PRÉSENTATION D'ACTIVITÉS, L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN DU CHALET FONROUGE, LE LIGNAGE ET L'ENTRETIEN LÉGER DU TERRAIN DE BALLE DU PARC FONROUGE, POUR L'ANNÉE 2009, AINSI QUE L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 6 384 \$ (SE-2009-144)

Il est proposé :

1° d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Maison de quartier Fonrouge et la Ville de Longueuil, concernant la présentation d'activités ainsi que l'utilisation et l'entretien du chalet Fonrouge situé au 301, rue Cuvillier et la prise en charge de l'entretien léger et de services du terrain de balle du parc Fonrouge, pour l'année 2009;

2° d'octroyer, dans le cadre dudit protocole d'entente, une aide financière de 6 384 \$, comprenant les taxes, le cas échéant;

3° d'autoriser le président de l'arrondissement et le secrétaire du conseil d'arrondissement à signer ledit protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-090203-21

APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LES LOISIRS ST-VINCENT-DE-PAUL / CHAMPLAIN-GAMACHE ET LA VILLE DE LONGUEUIL, CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE DES ACTIVITÉS DE LOISIRS DE QUARTIER, POUR L'ANNÉE 2009 ET OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 14 280 \$ (SE-2009-145)

Il est proposé :

1° d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre les Loisirs St-Vincent-de-Paul / Champlain-Gamache et la Ville de Longueuil, concernant la prise en charge des activités de loisirs de quartier, pour l'année 2009;

2° d'octroyer, dans le cadre dudit protocole d'entente, une aide financière de 14 280 \$, comprenant les taxes, le cas échéant;

3° d'autoriser le président de l'arrondissement et le secrétaire du conseil d'arrondissement à signer ledit protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-090203-22

APPROBATION DES PROTOCOLES D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LE CLUB DE PATINAGE GRANDE VITESSE DE LONGUEUIL, LE CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE LONGUEUIL, L'ASSOCIATION DE RINGUETTE DE LONGUEUIL INC., L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DES SIEURS DE LONGUEUIL INC. ET LA VILLE DE LONGUEUIL, CONCERNANT LA RÉALISATION DE LEUR MANDAT RESPECTIF SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DU VIEUX-LONGUEUIL, POUR L'ANNÉE 2009 ET OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 84 601 \$ (SE-2009-146)

Il est proposé :

1° d'approuver les protocoles d'entente à intervenir entre le Club de Patinage Grande Vitesse de Longueuil, le Club de Patinage Artistique de Longueuil, l'Association de Ringuette de Longueuil inc., l'Association du Hockey Mineur des Sieurs de Longueuil inc. et la Ville de Longueuil, concernant la réalisation de leur mandat respectif sur le territoire de l'arrondissement du Vieux-Longueuil, pour l'année 2009;

2° d'octroyer dans le cadre desdits protocoles d'entente, une aide financière de 3 000 \$, comprenant les taxes, le cas échéant, au Club de Patinage Grande Vitesse de Longueuil pour l'élaboration d'un programme accessible d'initiation au patinage et une aide financière de 81 601 \$, comprenant les taxes le cas échéant, répartis entre les quatre organismes au prorata des joueurs mineurs résidents de Longueuil;

3° d'autoriser le président de l'arrondissement et le secrétaire du conseil d'arrondissement à signer ledit protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-090203-23

APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA FONDATION TENNIS – JEUNESSE RIVE-SUD (1992) INC. ET LA VILLE DE LONGUEUIL, CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE DU PROGRAMME DE TENNIS ESTIVAL ET LA GESTION DU TENNIS SAINT-CHARLES, POUR L'ANNÉE 2009 ET OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 43 075 \$ (SE-2009-147)

Il est proposé :

1° d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Fondation Tennis – Jeunesse Rive-Sud inc. et la Ville de Longueuil, concernant la prise en charge du programme de tennis estival et la gestion du tennis Saint-Charles, pour l'année 2009;

2° d'octroyer, dans le cadre dudit protocole d'entente, une aide financière de 43 075 \$, comprenant les taxes, le cas échéant;

3° d'autoriser le président de l'arrondissement et le secrétaire du conseil d'arrondissement à signer ledit protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-090203-24

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 17 DÉCEMBRE 2008
(SE-2009-152)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 décembre 2008.

VL-090203-25

**OCTROI D'UNE DÉROGATION MINEURE POUR PERMETTRE AU 925,
BOULEVARD SAINTE-FOY, QU'UNE SEULE PORTE DE GARAGE POUR
ENTRÉE DE CAMION SOIT INSTALLÉE AU MUR AVANT, DONNANT SUR
LA RUE DUVERNAY (DISTRICT 14) R-09-09 (SE-2009-154)**

Il est proposé d'accorder une dérogation mineure au *Règlement 01-4501 sur le zonage* pour permettre au 925, boulevard Sainte-Foy, qu'une seule porte de garage pour entrée de camion soit installée au mur avant, donnant sur la rue Duvernay et visible de cette rue, alors que le règlement ne permet pas qu'une telle porte de garage soit située en face d'une rue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-090203-26

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE RELATIF À UN AGRANDISSEMENT MINEUR ET À LA
RÉFECTION DES FAÇADES DU BÂTIMENT SITUÉ AU 760, RUE
SAINT-CHARLES EST (DISTRICT 5) R-09-11 (SE-2009-155)**

Il est proposé d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à un agrandissement mineur et à la réfection des façades du bâtiment situé au 760, rue Saint-Charles Est, selon le rapport et les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme le 14 janvier 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-090203-27

**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE *RÈGLEMENT
01-4501 SUR LE ZONAGE* AFIN DE MODIFIER LE COEFFICIENT
D'OCCUPATION DU SOL DE LA ZONE H26-059 DE 0,4 À 0,5 ET DE
PERMETTRE AU 2840, RUE DESCHAMPS, UN REVÊTEMENT
EXTÉRIEUR DÉROGATOIRE SUR LES QUATRE FAÇADES (DISTRICT 8)
R-09-25 (SE-2009-158)**

Mme la conseillère Manon D. Hénault donne avis de motion qu'un règlement sera présenté pour modifier le *Règlement 01-4501 sur le zonage* afin de modifier le coefficient d'occupation du sol de la zone H26-059 de 0,4 à 0,5 et de permettre au 2840, rue Deschamps, un revêtement extérieur dérogatoire sur les quatre façades.

VL-090203-28

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT VL-2009-386 MODIFIANT LE *RÈGLEMENT 01-4501 SUR LE ZONAGE* AFIN DE MODIFIER LE COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL DE LA ZONE H26-059 DE 0,4 À 0,5 ET DE PERMETTRE AU 2840, RUE DESCHAMPS, UN REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DÉROGATOIRE SUR LES QUATRE FAÇADES (DISTRICT 8) R-09-25 (SE-2009-158)

Il est proposé :

1° d'adopter le premier projet de règlement VL-2009-386 modifiant le *Règlement 01-4501 sur le zonage* afin de modifier le coefficient d'occupation du sol de la zone H26-059 de 0,4 à 0,5 et de permettre au 2840, rue Deschamps, un revêtement extérieur dérogatoire sur les quatre façades;

2° de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-090203-29

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE *RÈGLEMENT 01-4501 SUR LE ZONAGE* AFIN DE TENIR POUR CONFORME AUX 1609 ET 1611, RUE PRÉFONTAINE, DANS LA ZONE H24-287, UN AGRANDISSEMENT DANS LA MARGE LATÉRALE GAUCHE (DISTRICT 10) R-09-20 (SE-2009-156)

Mme la conseillère Nicole Béliveau donne avis de motion qu'un règlement sera présenté pour modifier le *Règlement 01-4501 sur le zonage* afin de tenir pour conforme aux 1609 et 1611, rue Préfontaine, dans la zone H24-287, un agrandissement dans la marge latérale gauche.

VL-090203-30

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT VL-2009-388 MODIFIANT LE *RÈGLEMENT 01-4501 SUR LE ZONAGE* AFIN DE TENIR POUR CONFORME AUX 1609 ET 1611, RUE PRÉFONTAINE, DANS LA ZONE H24-287, UN AGRANDISSEMENT DANS LA MARGE LATÉRALE GAUCHE (DISTRICT 10) R-09-20 (SE-2009-156)

Il est proposé :

1° d'adopter le premier projet de règlement VL-2009-388 modifiant le *Règlement 01-4501 sur le zonage* afin de tenir pour conforme aux 1609 et 1611, rue Préfontaine, dans la zone H24-287, un agrandissement dans la marge latérale gauche;

2° de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-090203-31

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE *RÈGLEMENT 01-4501 SUR LE ZONAGE* AFIN DE PERMETTRE AUX 494, 500 ET 502, BOULEVARD SAINTE-FOY, DANS LA ZONE C24-267, EN PLUS DES USAGES DÉJÀ AUTORISÉS, L'USAGE « LAVE-AUTO MANUEL » PORTANT LE CODE D'ACTIVITÉ « 811190-10 » ET AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C24-267 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H24-269 (DISTRICT 11) R-09-22 (SE-2009-157)

Mme la conseillère Johane Fontaine-Deshaies donne avis de motion qu'un règlement sera présenté pour modifier le *Règlement 01-4501 sur le zonage* afin de permettre aux 494, 500 et 502, boulevard Sainte-Foy, dans la zone C24-267, en plus des usages déjà autorisés, l'usage « lave-auto manuel » portant le code d'activité « 811190-10 » et afin d'agrandir la zone C24-267 à même une partie de la zone H24-269.

VL-090203-32

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT VL-2009-389 MODIFIANT LE *RÈGLEMENT 01-4501 SUR LE ZONAGE* AFIN DE PERMETTRE AUX 494, 500 ET 502, BOULEVARD SAINTE-FOY, DANS LA ZONE C24-267, EN PLUS DES USAGES DÉJÀ AUTORISÉS, L'USAGE « LAVE-AUTO MANUEL » PORTANT LE CODE D'ACTIVITÉ « 811190-10 » ET AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C24-267 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H24-269 (DISTRICT 11) R-09-22 (SE-2009-157)

Il est proposé :

1° d'adopter le premier projet de règlement VL-2009-389 modifiant le *Règlement 01-4501 sur le zonage* afin de permettre aux 494, 500 et 502, boulevard Sainte-Foy, dans la zone C24-267, en plus des usages déjà autorisés, l'usage « lave-auto manuel » portant le code d'activité « 811190-10 » et afin d'agrandir la zone C24-267 à même une partie de la zone H24-269;

2° de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-090203-33

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À LA RÉFECTION COMPLÈTE DES ESPACES EXTÉRIEURS AUX 494-500-502, BOULEVARD SAINTE-FOY (DISTRICT 11) R-09-22 (SE-2009-157)

Il est proposé d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la réfection complète des espaces extérieurs aux 494-500-502, boulevard Sainte-Foy, selon le rapport et le plan présenté au comité consultatif d'urbanisme le 14 janvier 2009 ainsi qu'à la condition stipulée au sommaire exécutif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VL-090203-34

VARIA

VL-090203-35

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil de l'arrondissement interviennent à tour de rôle.

M. le conseiller Simon Crochetière dépose une lettre adressée à Mme la conseillère Nicole Lafontaine, présidente du comité de circulation, concernant l'intersection de la rue Cantin et du chemin Du Tremblay.

VL-090203-36

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 19 h 09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La secrétaire du conseil
de l'arrondissement,

Le président du conseil
de l'arrondissement,

Carmen St-Georges, avocate

Jacques Goyette